

## Modèle de budget (association ou action)

Intitulé de l'action n°1 : .....

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communauté(s) de Communes	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-ASP -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition de services et prestations <sup>2</sup>		Bénévolat <sup>1</sup>	
Mise à disposition gratuite de biens <sup>3</sup>		Prestations et services en nature <sup>2</sup>	
Personnel bénévole <sup>1</sup>		Dons en nature <sup>3</sup>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

ATTENTION : Le Budget doit être équilibré en dépenses et en recettes

*Toute information permettant une bonne compréhension du budget pourra être ajoutée.*

<sup>1</sup> Ne concerne que le travail réalisé par des personnes extérieures à l'association ou des membres de celle-ci qui assurent bénévolement un travail normalement assuré par du personnel salarié (ex : régisseur, électricien, entraîneur...). Il ne s'agit donc pas de quantifier et de valoriser l'ensemble du bénévolat qui est constitutif du fonctionnement associatif.

<sup>2</sup> Exemple : mise à disposition gratuite de salle, locaux, de matériel, fourniture gratuite de moyens de transport, de services de photocopie...

<sup>3</sup> Marchandises obtenues gratuitement par l'association (ex : vêtements, nourriture...)